Ceux que M. Combes veut proscrire

LES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE

En 1816, à Aix, le dernier fils de l'illustre famille provençale des Mazenod fonde la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, dans l'intention de combler les vides que la Révolution et l'Empire avaient faits dans les rangs du clergé catholique. Bon nombre de paroisses n'avaient plus de prêtres et protestaient vainement contre cet abandon. Le clergé décimé, dispersé, avait connu la mort, l'exil et jusqu'à l'apostasie. Il s'agissait non seulement de lui apporter des forces nouvelles, mais de parer aux nécessités immédiates de la campagne délaissée.

Avec le temps, l'Ordre agrandit son champ d'action et, en 1841, l'Angleterre en reçoit une première mission. Puis Mgr Bourget, évêque de Montréal, l'invite à passer l'Océan et offre à la frénésie de son dévouement les régions immenses, inexplorées encore, du Canada qu'habitent de pauvres familles de sauvages. Là, ils firent des prodiges de courage et d'abnégation. Ceux de Québec occupèrent tout le littoral de l'immense presqu'île du Labrador; d'autres s'aventurèrent jusqu'à la baie d'Hudson, pour y évangéliser, en leurs propres langues, les nombreuses tribus d'Iroquois, d'Algonquins, de Montagnais, etc.

Le vicariat de Mackensie est surtout remarquable. Il comprend toutes les vastes régions situées au nord du continent américain jusqu'à l'Océan Glacial. Le poste le plus septentrional est établi au delà du cercle polaire, entre le 68e et le 69e de latitude, non loin des bouches du grand fleuve Mackensie. Il y a là des missionnaires qui n'ont pas mangé du pain depuis vingt ans et qui vivent de la vie rudimentaire des sauvages, par une température qui descend, l'hiver, à 55e centigrades. Jamais hommes ne firent meilleur marché du bien-être de notre civilisation pour la recherche d'un idéal.

La France doit aux Oblats le maintien de sa langue au Canada. Il ne faut pas se le dissimuler, tandis que nous n'avons rien fait ou presque rien pour maintenir notre influence dans l'Amérique française, les Anglais y ont importé peu à peu leurs mœurs, leurs coutumes, leur langue, et ils auraient tout anglicisé sans l'énergique résistance de cette race canadienne dont la foi fut secouée et maintenue vivace par les Jésuites et les Oblats.

A Ceylan, les missions comprennent six orphelinats où plus de 600 enfants ont été recueillis, et 120 écoles donnant l'instruction à 8 000 élèves.

Au Natal, ils ont pénétré parmi les tribus ombres, et servi maintes fois d'arbitres entre elles et les autorités anglaises, aux heures des difficultés. Tout cela sans bruit, dans l'ignorance du monde, dans l'extérieure indifférence de tous. Et ces missions du Canada, par exemple, quelque vaste que soit l'étendue du territoire grand comme l'Europe et les difficultés à le parcourir, quelque primitives et pauvres que soient certaines populations au milieu desquelles elles s'établissent, ne demandent aucun secours à l'Ordre, se suffisent à elles-mêmes par une vie d'extrême frugalité et une exploitation rationnelle et sage des richesses du pays. Les missionnaires français ont résolu depuis longtemps le problème de la colonisation pour la plus grande gloire de leur patrie.

—o—

C'est le *Figaro* qui publie cet intéressant résumé des fondations et travaux des Pères Oblats à l'étranger.

M. Combes l'a oublié. Il a oublié aussi le bien fait par eux en France et les grands serviteurs qu'ils ont fournis à la patrie et en tête desquels doit figurer le cardinal Guibert.

Il ne s'est souvenu que d'une chose, c'est qu'ils ont la garde de certains sanctuaires. Le peuple aime ces lieux de pèlerinage, M. Combes ne les aime pas. C'est pourquoi il propose de supprimer leurs chapelains sans se soucier de l'injustice qu'il commettra et du coup qu'il portera par là même à l'influence de la France à l'étranger.

Espérons que le pays saura garder ceux qui méritent si bien de lui rester.

LA GUERRE RELIGIEUSE

M. Fleury-Ravarin commente ainsi, dans la *République française*, la circulaire de Monsieur Combes à ses électeurs :

Pourquoi prêcher aux républicains une croisade antireligieuse ? Pourquoi faire appel aux mauvaises passions et traiter de Tire à Meure ceux de nos compatriotes auxquels il plaît d'avoir des convictions religieuses ? M. Combes a l'esprit hanté par le spectre du cléricalisme, son sommeil est troublé par le cauchemar de la soutane : il voit des armées de moines et de Sœurs montant à l'assaut de la République pour étouffer nos libertés. Et — Pierre l'Ermite laïque — il convie les républicains *à une offensive vigoureuse contre le cléricalisme*. Il ne s'agit plus de défendre la République contre les attaques de l'ennemi ; la tactique nouvelle doit être une politique agressive et de combat.

Le cléricalisme est redoutable *par les influences sociales dont il dispose et par les Congrégations qui lui servent d'instruments*. M. Combes ne développe pas sa pensée, mais elle s'induit nettement des actes accomplis, des projets de loi déposés, des intentions maintes fois exprimées par lui et par ses amis. Le but poursuivi c'est la suppression complète, radicale, des Congrégations religieuses.

Certes, les républicains progressistes ont, tout comme les radicaux, le juste souci des droits de l'Etat, qu'ils veulent affranchi de toute ingérence confessionnelle. Aussi bien qu'eux, ils ont à cœur la suprématie du pouvoir civil : ils ne peuvent accepter que l'Etat soit assujettiâ aucune confession religieuse. Ils admettent que des précautions soient prises pour empêcher un développement exagéré des Congrégations : ils croient que l'Etat a le droit et le devoir de surveiller celles-ci dans l'accomplissement de leur mission d'enseignement et de charité.

Mais là s'arrête, suivant eux, le rôle de l'Etat, et le juste souci qu'ils ont de la liberté leur interdit de refuser à des adversaires l'exercice de droits qu'ils seraient les premiers à revendiquer pour eux-mêmes, s'ils étaient la minorité. Ils n'ont aucun goût pour le métier de persécuteur.

Les hommes qui dirigent le « bloc » ont, paraît-il, décidé de supprimer toutes les Congrégations d'hommes sans distinction ; c'est sans doute ce que M. le président du Conseil entend par sa « vigoureuse offensive ».

Or, le bannissement en bloc, et par mesure générale, constitue non pas une application loyale, mais une aggravation de la loi. M. Waldeck-Rousseau doit *in petto* être fort surpris de l'usage singulier qu'on veut faire de la loi à laquelle il a attaché son nom.

UN DÉPART

Mercredi 31 décembre partaient de La Bazouges-du-Désert (Ille-et-Vilaine), les religieuses chassées de leur école par une laïcisation qui a causé dans toute la population d'immenses regrets et une indignation profonde.

Après une messe dite pour les enfants et leurs maîtresses, les habitants accourus en foule allèrent saluer une dernière fois leurs chères Sœurs. Les adieux furent déchirants: ils se firent au milieu des larmes et des sanglots.

Le maire, accompagné de tout le Conseil municipal, se rendit chez les religieuses et leur exprima la douleur et la reconnaissance de tous.

C'est la mort dans l'âme, dit-il, que nous avons appris la laïcisation de l'école. Et nous, conseillers municipaux de La Bazouges-du-Désert, impuissants vis-à-vis la loi, nous venons, dans une démarche qui fait notre fierté et qui répond aux sentiments unanimes de la population, vous adresser nos regrets, vous offrir nos hommages et vous remercier du bien que vous avez fait à la population.

Votre passé, tout d'honneur et de dévouement, a été absorbé par un travail souvent ingrat et que vous ne demandiez qu'à continuer.

Dites bien à vos supérieures les regrets que nous éprouvons de votre départ et de votre absence; dites-leur bien quels désirs nous avons et conservons de vous revoir au milieu de nous; dites-le surtout à Sœur Victorine, qu'une maladie aggravée et peut-être suscitée par la laïcisation tient clouée sur son lit. Et puisse le ciel vous accorder, ainsi qu'à nous, pour la nouvelle année, de meilleurs jours.

Ça et là

Morts d'hier

M. Théon Herbecq, ancien député du Nord, ancien adjoint au maire de Maubeuge, 67 ans. — M. Cousin, ancien maire de Toulouse, ancien procureur de la République et président de Chambre à la Cour de Toulouse, 78 ans. — M. l'abbé Debay, chanoine prébende. — M. de la Haye-Jousselin, président de la Société des steeple-chase, 65 ans. — M. Edouard Perenet, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général et maire de Saint-Symphorien-de-Lay, doyen du Conseil général de la Loire, 79 ans.

Sont nommés : conseiller à la Cour d'appel de Limoges, M. Mourat, vice-président à Dijon; vice-président au tribunal de Dijon, M. Collard, président à Wassy; président du tribunal de Wassy, M. Berger, juge à Espalion; juge à Espalion, M. Thédenat, juge suppléant au même siège.

Sont nommés : trésorier-payeur du Tonkin, M. de Colomb, trésorier-payeur de la Guadeloupe; receveur particulier des Finances à Muret, M. Dimier, receveur à Nantua; receveur particulier à Nantua, M. Massonaud, rédacteur principal à l'administration des finances.

CHRONIQUE SOCIALE

A TRAVERS LE MONDE SOCIAL

Une idée belge originale — L'infusion de l'idée mutualiste à la jeunesse — De l'addition à la règle de trois — Les « Jaunes » de Valenciennes essaiment — Les souliers et la question sociale. Gentlemen cireurs de bottes — L'assurance contre la grève et ses conséquences possibles — A la Bonne Presse

Par ce temps de tournées de visites, faisons-en une à travers le monde social et glanons en guise d'étrennes quelques nouvelles intéressantes.

Voici d'abord une nouveauté belge. C'est pour les enfants et ce n'est pas cependant un jouet. Puisque nous voulons faire progresser l'idée mutualiste et par elle résoudre le plus de problèmes sociaux possible, se sont dit nos voisins, tâchons de créer chez les jeunes une mentalité mutualiste. Et l'idée leur est venue pour y parvenir de mettre entre les mains des écoliers une *arithmétique mutualiste*.

Notre correspondant bruxellois a eu la bonté de nous l'envoyer et nous l'avons sous les yeux. Nombres entiers, nombres décimaux, fractions, règles de trois et d'intérêts, calcul de rentes : toute l'arithmétique écolière y passe en une série de problèmes roulant uniquement sur les divers aspects de l'idée mutualiste et de celle de l'épargne.

Etant jeunes, nous avons tous fait des centaines de problèmes comme celui-ci :

Dans un ménage ouvrier, chaque semaine le père gagne 50 francs, la femme 35 francs, le fils aîné 30 francs, le cadet 15 francs. Ils dépensent 90 francs. Combien leur reste-t-il ?

L'arithmétique mutualiste ajoute toujours à l'énoncé quelque donnée dans le genre de celle-ci :

Ils sont affiliés à une Société de secours mutuels. Le père verse à la caisse de secours (ou à celle de retraites) 0 fr. 50 par semaine, le fils 0 fr. 25, etc. Combien, après deux ans, auront-ils versé?

Et lorsque par ses progrès l'écolier peut aborder les problèmes plus ardus, on lui met en mains des barèmes de caisses de retraite et on ajoute des données comme celle-ci :

De quelle rente viagère jouiront-ils à 60 ans? — Combien auront-ils versé à 60 ans? — S'ils meurent à 60, 65, 70 ans, combien la caisse leur aura-t-elle payé? — Quelle sera la proportion entre les versements et les remboursements? etc., etc.

L'exemplaire que nous avons est de Mlle du Caju et sort de l'imprimerie Siffer, à Gand. A nos instituteurs chrétiens français de ne pas trop tarder de profiter de cet exemple.

Non loin de la Belgique, la chronique de ces derniers jours nous fournit un fait social très intéressant et très encourageant à Douai.

Le *Syndicat jaune de Valenciennes* devenait si important qu'il a jugé bon d'essaimer. Il a fondé une section spéciale à Douai et celle-ci a décidé d'établir une organisation indépendante complète comprenant :

1° La constitution du « Syndicat libre des mineurs de l'arrondissement de Douai » dont le siège social est en cette ville, 6, rue de l'Hippodrome;

2° La création de caisses de secours et de chômage dans les communes de : Somain, Fenain, Aniche, Erre et Hornaing;

3° L'établissement de cercles d'études sociales dans les mêmes communes;

4° La création d'un bureau de renseignements gratuits;

5° La publication d'un organe hebdomadaire et entièrement professionnel, la *Voix de l'ouvrier*.

En ce nouvel an, aux *Jaunes* de Douai nos félicitations et nos souhaits.

Nous assistons ainsi à une incontestable évolution sociale; on s'oriente vers l'organisation syndicale et les conséquences inévitables s'en font ressentir partout.

C'est ainsi que le dernier numéro de la *Science sociale* nous montre que, dans certaines villes des Etats-Unis, plus encore qu'à Paris où, cependant, cet embarras social est bien connu, il est si difficile de trouver et de garder des domestiques, qu'on en arrive peu à peu à se passer de leurs services. La nécessité rendant ingénieux, on fait appel pour cela au concours des machines. C'est ainsi qu'on vient d'inventer un engin très propre et très commode — on le dit du moins — pour le *nettoyage des chaussures*.

La mode s'est mise de la partie. Un Italien de distinction, ayant reçu l'hospitalité dans une riche maison de campagne, a constaté que les jeunes gens, dans ce « château » le matin se hâtaient à leur lever de cirer les bottines des dames. C'est un record d'un nouveau genre et qui montre à quel point le machinisme peut arriver à simplifier la vie. Il faut avouer du reste que plus on la simplifie d'un côté, plus on la complique de l'autre.

Voici, par exemple, dans un tout autre ordre d'idées, une simplification qui peut amener d'étranges complications. Nous lisons dans la *Réforme sociale*, qu'en Allemagne et en Autriche (à Leipzig et à Vienne), on vient de tenter la création de *Sociétés d'assurances contre la grève*, s'appliquant à toutes les branches de l'industrie qui désirent en faire partie. On reconnaît le droit de grève; mais le cas échéant, les associés recevront — suivant le principe de la mutualité — une indemnité leur permettant de résister.

Il faut toutefois observer que l'indemnité ne doit être payée que pour les grèves justifiées, c'est-à-dire reconnues légitimes par le Conseil d'administration. Nous avons vu de même précédemment les tisserands d'Allemagne, de Hollande, de Belgique, créer un Syndicat international qui soutient les ouvriers grévistes, mais seulement en cas de grève reconnue légitime par le Conseil syndical central.

Au premier abord, ces organisations sont faites pour aider les patrons ou ouvriers, ce qui est une simplification et un progrès. Mais, par là-même, elles encouragent à la grève, ce qui est une complication et un danger. Néanmoins, si le système de l'examen préalable se généralisait, par là-même les conflits deviendraient beaucoup plus rares, ce que nous souhaitons vivement.

Terminons cette tournée par un détail particulier à la Maison de la Bonne Presse, mais qui est d'un si excellent exemple que le chroniqueur social de la *Croix* considère comme un devoir de le signaler publiquement. Désormais, les pères de famille y recevront une prime de 50 francs à la naissance de chaque nouvel enfant. A la réunion des souhaits du nouvel an, l'annonce de cette innovation par M. Paul Feron-Vrau a été très vivement applaudie. Nous y applaudissons très chaleureusement aussi et souhaitons que de tels exemples soient beaucoup imités.

FRANC.

LA VOIX DE LA JUSTICE

A BAGNÈRES-DE-BIGORRE

Notre correspondant nous télégraphiait, le 31 décembre, trop tard pour que nous ayons pu l'insérer, la bonne nouvelle suivante :

Le tribunal de Bagnères-de-Bigorre a rendu son jugement dans l'affaire des Carmélites de la ville. Il déclare qu'il n'y a pas lieu de procéder à la liquidation, reconnaît le droit des trois propriétaires, et ordonne leur remise en possession contre les prétentions du liquidateur.

Travail manuel dans les écoles

Voici comment une institution d'enseignement secondaire annonce l'installation d'ateliers de travail manuel dans l'établissement :

On parle volontiers, depuis quelque temps, d'organiser le travail manuel dans les écoles, de faire acquérir aux élèves une certaine habileté manuelle. N'y a-t-il pas là quelque chose de bon, qui mérite d'être pris en considération, qui peut être un moyen ou un complément de formation ?

Outre que le travail du bois ou du fer est, avec les jeux mouvementés, un excellent moyen de prémunir les jeunes gens contre le surmenage intellectuel, outre qu'il les habitue à une fatigue physique qui assouplit les muscles et les fortifie, il a, pour les fils d'industriels et de propriétaires, une portée morale et sociale plus haute.

Et d'abord, c'est chose très bonne que le fils du bourgeois ou du riche expérimente par lui-même, dans une certaine mesure, ce qu'est le travail des mains, ce qu'il coûte d'efforts, ce qu'il exige d'esprit d'observation, de savoir pratique, d'efforts méthodiques et persévérants, d'habileté professionnelle.

Cette expérience faite, le fils du patron, comme disent les ouvriers, aura une idée plus concrète, partant plus vraie, du métier. Il se rendra mieux compte de la difficulté des choses et de la rémunération qu'exige la justice. Il saura mieux commander, aura davantage le sens du possible et sera ainsi moins exposé à se déconsidérer en demandant ce qui est irréalisable. Il pourra être capable de juger avec compétence et de mieux diriger une foule de petits travaux de réparation ou d'amélioration, qui s'imposent tous les jours, dans une exploitation quelle qu'elle soit. Il s'affranchira, tout au moins un peu, de la tutelle parfois humiliante que l'homme de métier ou le contremaître fait subir à l'homme de la théorie pure.

Enfin, il sera moins tenté de croire que la valeur des hommes se mesure à la valeur en soi de la profession, ou que la différence des carrières et des situations entraîne nécessairement l'inégalité des mérites. Il regardera l'ouvrier de moins haut et de moins loin ; il concevra et pratiquera plus aisément le respect du travail chez autrui.

Ajoutons encore — et cette considération a bien sa valeur dans une démocratie — que si les classes dirigeantes ignorent moins les conditions de la vie du peuple et montrent quelque estime du travail manuel, une des causes de mésintelligence entre elles et le peuple peut être atténuée.

LES HUMBERT

Les Humbert sont tous pourvus d'avocats.

A l'exception de Maria Daurignac, qui a pour défenseur Me Chenu, l'éminent avocat de Mme Vve Henry, désigné d'office par le bâtonnier, tous les inculpés seront assistés de Me Henri Robert ou ses secrétaires, Mes André Hesse et Dessaigne.

Le Jour de l'An des Humbert a été des plus tristes. Les hautes personnalités politiques et judiciaires qui, l'an dernier, à pareil jour, encombraient les salons de l'avenue de la Grande-Armée, se sont bien gardées de venir frapper à la porte de leur cellule.

Mme Humbert s'est levée à 8 heures, après un léger déjeuner, puis a demandé des nouvelles de son mari. On lui a répondu que Frédéric restait fatigué, mais que son état n'offrait aucune gravité.

— Dites-lui bien, a-t-elle demandé, qu'il ne néglige aucune précaution.

Maria Daurignac s'est absorbée dans des travaux de couture, pendant que son frère Romain, insouciant et jovial, sifflotait un répertoire très varié de chansons espagnoles.

Emile Daurignac, lui, semble très affairé.

— Je ne sais plus comment je vis, a-t-il dit à un gardien. C'est bien aujourd'hui le premier de l'an?

On lui répondit affirmativement. Il prononça alors ces seuls mots :

— Quelle triste journée!

Et il se replongea dans ses pensées.

Le dénonciateur anonyme

Le dénonciateur des Humbert serait un des habitants de la maison qu'ils occupaient rue Ferraz. Ce serait l'avocat Emilio Cotarello, membre de l'Académie espagnole.

Il convient d'ailleurs d'ajouter que ce dernier n'accepte pas le rôle qu'on lui assigne; sans nier précisément, il se retranche derrière le secret promis au dénonciateur par l'ambassadeur de France.

Un pouvoir des Crawford

M. Leydet, juge d'instruction, vient d'adresser au Parquet de Madrid une demande pour qu'on envoie à Paris deux actes passés en 1891 par Robert et Henri Crawford, devant M. Modesto Condé, notaire à Madrid, pour donner à l'avocat Barry pouvoir pour le représenter devant la Cour d'appel de Paris.

Les juges madrilènes sont disposés à envoyer une photographie de ces pièces, mais refusent de remettre les originaux, les Humbert, selon eux, pouvant avoir à comparaître devant les tribunaux de Madrid pour escroqueries et pour le délit commis par eux en Espagne en fabriquant ce faux pouvoir des Crawford.

Le secrétaire des Crawford

On sait que le pseudo-secrétaire des non moins pseudo-Crawford signait du nom de Muller.

Ce Muller ne ferait-il pas une seule et même personne avec Parayre?

Pour élucider cette question, MM. André et Leydet, juges d'instruction, ont chargé deux experts, MM. Farge et Coudert, de comparer l'écriture de l'ancien intendant des Humbert avec celle des lettres du pseudo-Muller.

L'AFFAIRE BOULAINE

L'enquête que poursuit M. Bosquet, juge d'instruction à Rouen, a déjà révélé d'étranges connexités entre l'affaire Boulaine et celles du Panama et des faux papiers Norton.

Le dossier d'un personnage qui dans l'affaire du Panama joua un des premiers rôles, le premier peut-être, figure parmi les dossiers que rassembla Boulaine. On retrouve dans tous les scandales le même public d'acheteurs et d'achetés, quelle que soit, d'ailleurs, la main première d'où s'échappe l'argent que répartiront les intermédiaires.

D'autre part, la justice s'inquiète vivement de retrouver trois dossiers qui ont disparu. Ces dossiers sont ceux de personnages appartenant à une actualité brûlante.

Le premier occupe, dans le monde politique, une haute, très haute situation. Depuis plusieurs mois, il joue un rôle particulièrement important et s'est signalé à l'attention publique par diverses aventures qui ont été très commentées en France et à l'étranger.

Le second et le troisième touchent de près au premier, mais occupent un rang inférieur dans la hiérarchie administrative. L'un, que des recherches scientifiques ont fait illustre, n'est entré que récemment dans la grande notoriété. L'autre, plus récemment encore, a occupé, ou, à parler très exactement, occupe de ses faits et gestes la presse entière.

Or, ces dossiers, que la justice recherche avec un zèle demeuré, jusqu'à présent, inutile, nous savons de source certaine qu'ils sont détenus par un avocat. Quel usage veut-il en faire ? Le mystère plane encore sur cette question, mais nous serons renseignés quelque jour.

Peut-être le détenteur de ces dossiers leur fera-t-il tout simplement subir le sort qu'a infligé à une pièce des plus curieuses un des inculpés actuels. Ce document, qui constituait une charge accablante contre plusieurs magistrats, a été brûlé. On cite à mi-voix le nom des magistrats compromis et la nature des faits dont ils s'étaient rendus coupables : mais la flamme où s'est calciné le papier qui les accusait leur a refait une virginité.

TRIBUNAUX

POUR LES BOUILLEURS DE CRU

Les bouilleurs de cru ont-ils le droit, sans perdre leur privilège, de distiller les fruits de leur récolte avec un appareil à vapeur? Telle est la question que vient de résoudre la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Paris.

M. Dugeon, ancien percepteur, estimant qu'il avait le droit de se servir d'un semblable appareil, en installa un chez lui et en avisa le ministre des Finances.

En guise de réponse, la régie lui intenta un procès, qu'elle perdit d'ailleurs devant le tribunal correctionnel d'Auxerre.

Tout autre a été la solution de la Cour de Paris. Elle a infirmé le jugement d'Auxerre et condamné M. Dugeon à 16 francs d'amende.

Il en résulte que tout bouilleur de cru, qui se sert d'un appareil à vapeur, doit faire la déclaration de sa distillation et par suite acquitter les droits.

L'AFFAIRE DE VAUCROZE

Le procureur général de la Cour d'appel de Nîmes a décidé d'ouvrir une enquête sur les faits nouveaux apportés par M. de Vaucroze, relativement à l'assassinat de sa mère. Le condamné Gayte sera interrogé.

Le chemin de fer de la Jungfrau

Lundi matin, la ligne de la Jungfrau a atteint la station de l'Eigerwand. Le nouveau tronçon sera ouvert à l'exploitation probablement en juin, au plus tard le 1er juillet.

Il y aura en ce moment en exploitation : 2 kilomètres de la Scheidegg au glacier; 1 kilomètre du glacier au Rothstock; et enfin le nouveau tronçon, long de 1 kilomètre 5 du Rothstock à l'Eigerwand. La construction de la ligne a pris trois ans. L'été dernier, on avait rencontré une roche extrêmement dure; à partir de septembre le mauvais pas était franchi et les travaux ont avancé rapidement. Il reste maintenant de 1 200 à 1 300 mètres pour arriver à la station « Mer de glace », qui restera provisoirement le point terminus de la ligne. Pour y arriver, il s'agit de percer de part en part le massif de l'Eiger, ce qui prendra vraisemblablement deux ans. Au terminus sera installée une station de guides pour les ascensions au Mœnch, à l'Eiger et à la Jungfrau.

L'AFFAIRE DE MARGUERITTE

Montpellier, 2 janvier. — L'audience est ouverte à 10 heures.

Le premier témoin est Koulder, ci-devant caïd du douar Adelia : il prête serment d'abord sur le Christ, mais sur l'observation du procureur général, il prête à nouveau serment suivant la formule du Coran, la Cour de cassation l'autorisant.

Koulder rappelle tous les faits, depuis le début de la rébellion jusqu'à l'arrivée des troupes, le sac de la maison forestière, le meurtre de Labessède, les arrestations de Mattie, des charretiers Paulet, de l'administrateur Monteils, le meurtre de Geriot, le pillage de la ferme Jenoudet, les meurtres de Guillaume Gay et Rollin, le sac de Marguerite, les meurtres de Djildo, Ramon Fernandès, l'arrestation des gendarmes, l'arrivée enfin des tirailleurs et la fuite des conjurés.

Les plus coupables sont les dix premiers numéros dont les noms reviennent souvent. Cette déposition est faite en arabe et traduite aux jurés.

Les inculpés n'ont pas interrompu une seule fois le témoin, se réservant sans doute pour plus tard. Le président fait préciser les culpabilités. Le témoin ignore à quoi est dû le pouvoir de Yacoub sur les indigènes. Il n'avait pu se douter du soulèvement, les Arabes et les Européens vivant en très bonne intelligence.

Quand il s'agit de préciser des faits nets, les incriminés nient énergiquement, affirmant que l'ancien caïd a reçu de l'argent pour mentir.

L'assassinat à cet égard est vraiment touchante. Le président défend toute insulte au témoin.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 Produits hygiéniques.

BYRRH HORS-CONCOURS Exp. Univ. PARIS 1900 à base de Vins Médicinaux et de Quinquina TONIQUE HYGIÉNIQUE par EXCELLENCE

Guerre et Marine

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de division Brunet, membre des Comités techniques de la cavalerie et des troupes coloniales, est placé au cadre de réserve.

LE TORPILLEUR « 108 »

La canonnière *Buffle*, arrivée hier matin à Plymouth, en est repartie le soir pour Cherbourg, avec le torpilleur *108*, qui s'était échoué il y a trois semaines, sur les côtes de Cornouailles.

CHASSE AUX NOUVELLES

AUTOUR DE PARIS

Colombes. — Enfant empalé. — Hier, un petit garçon de dix ans, Gaston Caret, demeurant rue des Carbonnets, en voulant grimper sur la grille d'une propriété, rue Victor-Hugo, s'est enfoncé un des fers de lance dans le bas-ventre. Des passants, témoins de l'accident, ont dégagé l'enfant, qui a été transporté à son domicile dans un état inquiétant.

Saint-Cloud. — Cycliste tué. — Un cycliste a été renversé hier par un cheval emporté, près de la gare des Coteaux, et a eu la tête écrasée.

Il a été transporté à l'hôpital Laënnec, où il est mort.

On ignore son identité.

DÉPARTEMENTS

Doubs. — Broyé par un train. — On nous écrit d'Ornans :

Virgile Cornu, charcutier, s'était engagé imprudemment sur la voie du chemin de fer, près de la gare de Maisières. Au même moment, le train d'Ornans arriva sur lui, le tamponna et lui broya les deux jambes.

Ce malheureux expira quelques heures plus tard, au moment où on l'introduisait à l'hôpital.

BONS MOTS

Totor, qui vient d'absorber un « éclair » chez le pâtissier, n'en semble pas content.

La maman. — Il est donc mauvais?

Totor. — Pas lui, mais les bouts me déplaisent.

La maman. — Un éclair a toujours deux bouts.

Totor. — Oui, mais ceux-ci sont trop près l'un de l'autre..

—o—

Entre amis.

— Tu sais, il paraît que X... a attrapé la fièvre typhoïde après avoir mangé une douzaine d'huîtres, dit l'un.

— Voilà ce que c'est, riposte l'autre, de se trouver treize à table.

Croquis de LEMOT

— Mâtin!... en voilà des honneurs! C'est donc des souverains qui vont débarquer?

— Oui!... des rois... du vol.

Pas de Bulletin commercial aujourd'hui, car, à l'occasion des fêtes du Nouvel An, les affaires sont suspendues à la Bourse de Commerce de Paris.

Hier, au marché de Bordeaux, les porcs se sont vendus de 50 à 55 fr. les 50 kilos vifs, soit en baisse de 2 fr., alors qu'à Paris, ils fléchissent également de 2 fr. aux cours de 43 à 46 fr. les 50 kilos vifs.

Produits divers

Nantes. — On cote aux 100 kilos acquitté : café Réunion pointu 392-398, Martinique et Guadeloupe bonifiant 330-335, habitant 395-400.

On cote aux 50 kilos entrepôt : café Haïti Jacmel Port-au-Prince 49-50, Cap 52-53, Gonaïves 54-55, Saint-Marc 59-60, Java 74-75, Porto-Rico 72-80, Santos good average 37-38, Guayra et Porto-Cabello grage 47-48 non grage 46-50.

Fleurs. — On cote aux 100 bottes : violettes de Parme 200-300, ordinaires 15-20, le cent de giroflées blanches 12-15, la botte d'anthémise blanche 0,70-1, jaune 0,75-1, réséda 0,10-0,15, le cent d'œillets rouges, blancs, panachés 50-100.

UNE BELLE DÉCOUVERTE

C'est la guérison des maladies du cœur, de l'hydropisie, de l'albuminurie et de l'artério-sclérose par la méthode du Dr NORLET. En quelques jours, sans médicaments, les palpitations, l'oppression, l'enflure des jambes et du corps disparaissent entièrement, le sommeil redevient possible et la respiration normale. Brochure avec attestations authentiques de guérisons envoyée franco.

Consultations : lundi, mercredi, vendredi, de 2 à 5 h., ou par correspondance, 49, rue Sainte-Anne, Paris.

VINS DE DUPLESSIS-FOURNADO envoie échantillons Prix-Courants de ses Vins Rouges à 60 fr. l'hect. Blancs à 70 fr. l'hect. Liquoreux, de 140 fr. à 400 fr., franco rendu.

HERNIES Inventeur du Bandage. Les personnes blessées souffrent le plus qui leur fait éprouver leur bandage qui est la fatigue, plus qu'aucun autre qu'il est bien dangereux de l'en passer, s'est donné bien de mal humanitaire que de leur expliquer le moyen de maintenir une hernie sans être gêné, et même de la guérir. Pour recevoir la méthode radicale, envoyer un timbre de 15 cent. à M. Sédenon RIVIÈRE, 5-7 ter, à Bordeaux (Gironde).

CONSTIPATION GUÉRISON CERTAINE par l'Emploi de la délicieuse POUDRE laxative ROCHER. Vente du Flacon de 30 doses : 2 fr. 50, dans toutes Pharmacies.

BOURSE DE PARIS

2 janvier (clôture)

	Précédente clôture	Dernier cours
FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS		
3 % comptant	99 60	99 50
3 % terme	99 77	99 85
3 % amort. comptant	100 25	99 40
3 % amort. terme	99 85	99 50
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville 1865 4 %	[illegible]	500 75
— 1869 3 %	449 50	449 75
— 1871 3 %	413 50	414
— quarts	109	109 75
— 1875 4 %	567 75	568
— 1876 4 %	556 75	556 50
— 1892 2 1/2 %	382	379 50
— quarts	98 50	98 50
— 1894-96 2 1/2 %	380	380 75
— quarts	96	96 50
— 1898 2 %	416	415
— quarts	104 25	104 50
— 1899 2 % (Bestrop)	407	407 50
— quarts	102 50	102
EMPRUNTS DES COLONIES		
Tonkin 3 1/2 %	465	460
Madagascar 3 1/2 %	84 20	84 50
Indo-Chine 3 1/2 %	84 75	84 50
Tunisien 3 %	502	502 50
VALEURS FRANÇAISES		
Banque de France	3735	3765
— de Paris	1055	1058
— Transatlantique	411	411
Compagnie Algérienne	635	635
Comptoir National	589	589
Crédit Foncier d'Algérie	460	
Crédit Foncier	750	752
Communales 1879 2,50	485	484 50
— 5 %	102 75	102 50
Foncières 2 % 1879	502	503 25
Communales 3 % 1880	502 50	503 50
Foncières 3 % 1883	481 50	481
— 3 % 1886	452	452
— 3 %	99 25	100
Communales 3 % 1891	400	400 50
— 2,50 1892	478	478 50
Foncières 2,50 1895	479 50	478 25
Comm. 2,50 1892 libéré	475 50	476
Bons de 100 fr. 1887	50	50
Bons de 100 fr. 1888	49	49
Banque hyp. de France	578	583
— — — 1881	455 50	454 50

VALEURS FRANÇAISES (ACTIONS ET OBLIGATIONS)	Précédente clôture	Dernier cours
Crédit industriel	608	608
Société marseillaise	790	
Crédit Lyonnais	1088	1090
Crédit mobilier	72 75	74
Soc. Foncière lyonnaise	335	330
Société Générale	681	681
B. Fr. de l'Afr. du Sud	66	68
Banque internationale	280	283
Banque parisienne	554	550
Rente Foncière	155	155
Immeubles oblig. 3 %	[illegible]	446 75
— oblig. 4 %	137	436
Suez 4 % actions	729	721
— — obligations 3 %	459 50	459 75
Départementaux actions	674	674
— oblig. 3 % bleu	449 75	454
— — 3 % rouge	449 75	454
Ch. Econom. oblig. 3 %	445	448
Est Algérien actions	720	723
— — obligations	454	457
Est actions	844	837
— jouissance	438	433
— obligations 3 %	681	661
— — 3 %	451 50	461
— Nouvelles	465 75	465
— — 2 1/2	426	427
Oblig. Grande-Ceinture	473	
Lyon actions	1428	1427 50
— oblig. 5 % 1886	1265	
— — 3 % 500	453 75	455
Bourbonnais	467 50	466 50
Dombes 3 %	458	
— 3 % nouveau	459	
Genève 3 % 1855	488 50	
— — 3 % 1857	495 50	
Méditerranée 5 %	645	645
— 1886-87	460 50	460 50
Fusion ancienne 3 %	471	469 75
— nouvelle 3 %	466 25	466
P.-L.-M. 2 1/2	419	419
Midi actions	1242	1240
— obligations 2 %	466 75	466
— nouvelles	455 50	456
— — 2 1/2	419	419
Nord actions	1940	1940
— obligations 3 %	424 50	424 75
— nouvelles	473 50	473 75
— — 2 1/2	435 50	435
Orléans actions	1500	1495
— actions jouissance	1068	1065
— obligations 3 %	471 25	471 50
— nouvelles	467	467
Orléans 2 1/2	419 25	419 50
— Grand Central	467	477

VALEURS ÉTRANGÈRES	Précédente clôture	Dernier cours
Ouest actions	939	944
— obligations	467	467
— nouvelles	464 75	464
— 2 1/2	417 50	417
Ouest algérien actions	634	633 50
— — oblig. 3 %	455 50	455 50
Réunion obligations 3 %	464	457
Sud de la France actions	217	212
— — oblig	430	430
Docks de Marseille	348	340
Magasins Généraux	595	
Eaux